



L'Appel de Hanovre

**lancé par les maires européens
à l'aube du XXI^e siècle**

A. Préambule

Nous, 250 maires de 36 États européens et de régions voisines, nous sommes rassemblés du 9 au 12 février 2000 à la Conférence 2000 de Hanovre (la Troisième conférence européenne des villes durables) pour faire le point sur les progrès réalisés en matière de durabilité dans nos villes et communes et pour s'accorder sur la manière dont nous devons orienter nos efforts à l'aube du XXI^e siècle.

Par la signature de la Charte des villes européennes sur la voie du développement durable (Charte de Aalborg), nous nous sommes engagés à ce que nos communes participent à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux ou à d'autres mesures de développement durable. En outre, nous avons adhéré à la Campagne des villes européennes durables coordonnée jusqu'à présent par le Conseil des communes et régions d'Europe (RGRE), Eurocities, le réseau Villes Saines de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI) et la Fédération mondiale des cités unies (FCMU) ainsi qu'en coopération avec la Commission européenne et son groupe d'experts en environnement urbain.

650 administrations municipales, locales et régionales, de 32 pays européens se sont engagées en signant la Charte de Aalborg à adopter des mesures pour le développement local durable et à mener la Campagne. Plus de 130 millions d'Européens y prennent ainsi part.

Nous avons adopté le plan d'action de Lisbonne comme document directeur et avons exprimé le besoin d'agir dans les déclarations de Turku, Sofia, Séville et de La Haye. Les progrès réalisés depuis le début de la Campagne sont considérables et ont conduit à de nombreux changements positifs dans nos villes et communes. Nos succès incitent à lancer d'autres actions afin de relever les multiples défis qui se posent encore à nous.

B. Principes et valeurs pour l'action locale vers la durabilité

- B.1 Nous sommes tous responsables du bien-être des générations présentes et futures. C'est pour cette raison que nous agissons pour plus d'équité et de justice sociales et que nous combattons la pauvreté et l'exclusion sociale pour créer un environnement sain et vivable. Nous estimons et respectons les différences de culture, de sexe, de religion, de race et d'âge car elles contribuent à enrichir le tissu social de nos villes.
- B.2 Nous croyons que l'économie, en tant que mécanisme humain transformateur des ressources naturelles en biens et services satisfaisant les besoins de l'homme et de la société, doit devenir socialement équitable et écologiquement efficace. En outre, elle doit permettre d'éviter un gaspillage inutile de ressources non renouvelables.
- B.3 Nous acceptons de d'assumer collectivement la responsabilité du développement durable. Nous voulons intégrer les citoyens et travailler en partenariat avec tous les représentants du gouvernement et les groupes locaux d'intérêts, y compris les organisations non-gouvernementales (ONG), afin de réaliser notre vision globale de façon intégrée et holistique.
- B.4 Nous sommes convaincus que la paix dans le monde constitue une condition sine qua non à la durabilité de la société.

C. Le rôle prépondérant des maires européens

- C.1 Nous, maires européens, nous sommes engagés à agir localement en assumant une responsabilité globale. Nous voulons être visionnaires dans notre rôle de gestionnaire, courageux face aux défis à relever et responsables de nos actions. C'est seulement de cette façon que nous pourrions gérer les changements qui surviendront à une allure sans précédent. En ce qui concerne les chances, les obstacles et les défis que nous avons définis dans l'annexe de cet Appel, nous avons convenu de prendre les engagements suivants.
- C.2 Nous soutenons l'intégration européenne afin d'obtenir sa cohésion sociale et économique tout en maintenant ses normes sociales et environnementales. Cela constitue une condition indispensable à la durabilité des communautés et la paix des sociétés. Pour cette raison, nous approuvons l'élargissement de l'Union européenne et la politique de partenariat entre les pays méditerranéens et européens.
- C.3 Nous sommes prêts à relever de grands défis : pauvreté et chômage, mauvaises conditions d'habitation et de travail, pollution de l'air, nuisances sonores et paralysie totale de la circulation, dévalorisation des terres et des écosystèmes, mauvaise gestion de l'eau. Nous connaissons le double défi auquel les villes et les communes des pays d'Europe centrale et de l'Est doivent faire face parce qu'elles ont en outre des problèmes hérités du passé à surmonter. Nous devons éviter de choisir en aveugle des modèles séduisants mais non durables. L'accès inégal aux ressources et au pouvoir durant la phase de transition a accru les disparités au sein des sociétés.
- C.4 Parallèlement, nous nous sentons responsables vis-à-vis de nos homologues du Sud. Nous voulons renforcer la coopération décentralisée avec les villes situées dans les pays en voie de développement et particulièrement dans le bassin méditerranéen.
- C.5 Nous voulons mener une politique locale qui réduit les « empreintes écologiques » de notre communauté. Nous ne voulons pas que notre niveau de vie repose sur l'exploitation des hommes et de la nature dans d'autres régions. Nous devons évaluer toutes les mesures prises par notre administration locale à l'encontre de notre objectif afin de ne pas causer de torts ni transmettre de fardeaux aux générations futures.

- C.6 La planification urbaine intégrée, le développement dense des villes, la réhabilitation des espaces urbains et industriels défavorisés, l'utilisation réduite et plus efficace des terres et d'autres ressources naturelles, le transport public régional et l'exploitation des ressources énergétiques, ainsi que le combat contre l'exclusion sociale, le chômage et la pauvreté, sont les champs clés d'application d'une gestion urbaine sur la voie d'une durabilité locale que nous avons identifiés et que nous sommes prêts à mettre en œuvre.
- C.7 Parmi les perspectives offertes par les nouvelles technologies et les concepts innovateurs, nous devons rechercher des services capables d'optimiser nos villes sur le plan écologique. Nous devons prendre conscience de notre pouvoir d'achat sur le marché et l'employer pour développer directement des solutions judicieuses sur le plan social et environnemental.
- C.8 Nous nous engageons à introduire des indicateurs de durabilité locale qui nous permettront de fixer nos objectifs, de surveiller les progrès réalisés et de rendre compte des réussites. Un ensemble d'indicateurs communs européens à usage libre pourrait fournir un instrument de comparaison pour étudier les changements en cours à travers l'Europe en ce qui concerne l'avance de la durabilité.
- C.9 Nous nous engageons à créer et à développer des réseaux régionaux afin de promouvoir le développement durable.
- C.10 Nous essaierons d'aider les villes et communes confrontées à des circonstances particulières, telles que des catastrophes naturelles et les conséquences des guerres.
- C.11 Nous, maires européens, sommes prêts à relever les défis posés par le développement durable et considérons la ville comme une entité compétente abordant les problèmes d'une manière intégrée. Pour cette raison, les administrations locales ont besoin d'être renforcées dans de nombreux pays et de disposer de responsabilités et de pouvoirs adéquats ainsi que de sources de revenus suffisantes. En retour, elles doivent adopter de nouveaux modèles de gestion et de travail en utilisant des méthodes démocratiques, transparentes et de participation, et combattre toute forme de corruption.

D. Notre appel

D.1 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons la communauté internationale à :

- (a) renforcer son soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (document directeur du Sommet de la Terre de Rio en 1992) et de l'Agenda Habitat (document directeur de la seconde Conférence des Nations unies sur les établissements humains qui s'est tenue à Istanbul en 1997) dans les pays qui ne se sont pas encore engagés sur la voie du développement durable,
- (b) stopper le dumping de la main d'œuvre et de l'environnement en incorporant les normes sociales et environnementales dans les accords internationaux et multilatéraux sur le commerce et, de cette façon, contribuer à diminuer la pauvreté,
- (c) supprimer les dettes par des programmes de remise,
- (d) encourager, et non empêcher, l'autonomie des administrations locales et à soutenir le développement de politiques locales environnementales avec des accords multilatéraux,
- (e) pourvoir les institutions financières internationales aidant le développement durable des fonds suffisants, en particulier à établir un fonds de développement urbain durable au sein de l'Aide globale environnementale.

D.2 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les institutions européennes et en particulier le Parlement, le Conseil et la Commission à :

- (a) donner la plus haute priorité au développement local durable, base pour une société européenne durable, et à endosser une claire responsabilité sur des questions de développement urbain durable au sein de la Commission européenne,
- (b) donner priorité à l'adoption du programme cadre pour le soutien de la Campagne des villes européennes durables, à attribuer un budget plus important que celui proposé par la Commission et à le rendre accessible à un plus grand nombre de pays des régions voisines,
- (c) incorporer de manière durable des aspects sociaux et environnementaux dans les stratégies du marché européen, la législation correspondante, les programmes et les plans de financement,
- (d) encourager et assurer l'autogestion locale dans tous les pays européens et à respecter le principe de subsidiarité dans toutes les actions de la Communauté européenne,
- (e) développer en commun avec les associations et les réseaux d'administrations locales une culture de partenariat entre, d'une part, la Commission européenne et, d'autre part, les autorités locales et leurs associations, ce qui correspond au principe de subsidiarité,
- (f) accorder des subventions et des allocations, en particulier sous forme de fonds structurels, à des autorités locales et régionales, à la condition que celles-ci remplissent les critères de la durabilité,
- (g) soutenir avec plus d'efficacité les efforts fournis par les autorités locales de l'Europe centrale et de l'Est et les pays du bassin méditerranéen hors Union européenne pour s'adapter à la législation de l'Union européenne, et à les encourager en récompensant les initiatives, créations, innovations et les progrès substantiels d'adaptation,
- (h) coopérer avec les administrations locales, régionales/fédérales et nationales afin d'établir une solide structure de gestion pour une durabilité environnementale à tous les niveaux,
- (i) devenir partenaire et soutenir la Campagne des villes européennes durables coordonnée en commun par des associations et des réseaux d'autorités locales ainsi qu'avec le concours de la Commission européenne et de son groupe d'experts en environnement urbain,
- (j) introduire une taxe sur l'énergie – et à suspendre les subventions pour le trafic aérien – comme un instrument clé pour interioriser les coûts sociaux et environnementaux de la consommation énergétique et encourager l'exploitation des énergies durables,
- (k) soutenir la coopération internationale, communale et régionale en matière de durabilité et l'échange de procédés essentiels (au développement durable),
- (l) soutenir une campagne publicitaire de grande envergure dans les médias sur la durabilité en coopération avec tous les groupes d'intérêts importants,
- (m) soutenir au niveau local les efforts pour s'adapter à la législation européenne et l'appliquer, étant donné qu'elle a d'importantes répercussions sur le développement durable des villes et des communes.

D.3 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les gouvernements nationaux à :

- (a) préparer le cadre politique nécessaire afin de soutenir un développement local durable et, en particulier, à appuyer la mise en œuvre de l'Agenda 21 et de l'Agenda Habitat dans des pays qui ne se sont pas encore engagés sur la voie du développement durable,
- (b) soutenir des campagnes nationales pour le développement durable et l'Agenda 21 local,
- (c) accorder des subventions et des allocations, en particulier dans les domaines du développement et du renouvellement urbains, ainsi que du transport, à des administrations locales et régionales, à la condition qu'elles remplissent les critères de la durabilité,
- (d) convenir d'une taxe sur l'énergie à l'échelle européenne, excepté pour les énergies renouvelables et les centrales thermiques et électriques combinées,
- (e) reconnaître les villes et les régions comme des partenaires précieux pour la mise en place de projets internationaux de développement visant la durabilité.

D.4 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les autres maires de nos régions à :

- (a) signer la Charte des villes européennes sur la voie du développement durable (Charte de Aalborg) et à adhérer ainsi à la Campagne des villes européennes durables,
- (b) participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures sanitaires et de plans de développement durable (Agenda 21 local) en prenant, entre autres, le plan d'action de Lisbonne comme document directeur,
- (c) soutenir cet *Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXI^e siècle*,
- (d) assumer la responsabilité et rendre compte au niveau local de l'utilisation de ressources naturelles et de la qualité de l'environnement, ainsi qu'à introduire des systèmes de management pour la durabilité locale et les résultats écologiques, tels que la budgétisation environnementale et EMAS (système d'audit et de management environnemental),
- (e) donner l'exemple chez eux en appliquant une politique d'achats « verts », qu'il s'agisse de biens ou de services.

D.5 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons d'autres groupes d'intérêts impliqués dans l'Agenda 21 local à :

- (a) soutenir la Campagne des villes européennes durables ainsi que les associations et les réseaux la coordonnant,
- (b) participer à des projets durables locaux et à la Campagne,
- (c) inciter leur ville, commune ou district à adhérer à la Campagne, dans la mesure où ils n'ont pas encore signé la Charte de Aalborg,
- (d) transmettre, si ces groupes d'intérêts sont des instituts de recherche et de formation, les connaissances nécessaires et les méthodes à utiliser à tous les participants à l'Agenda 21 local.

D.6 Nous, maires d'Europe et des régions voisines rassemblés à Hanovre, appelons les dirigeants et décideurs des milieux économique et financier à :

- (a) comprendre que les perspectives d'un bénéfice croissant et la valeur des actions peuvent être sérieusement compromises si le développement durable des villes et le bien-être des citoyens en tant que consommateurs ne sont pas assurés,
- (b) participer activement à la mise en œuvre des Agendas 21 locaux et à contribuer ainsi au développement de communautés durables,
- (c) intégrer dans leurs stratégies d'entreprise des aspects ayant trait à l'environnement, la santé, la sécurité et aux risques,
- (d) s'engager pour des biens et des services durables sur le marché en croissance et profiter de la chance d'être le premier dans ce domaine.

Hanovre, le 11 février 2000

Annexe

Nos réflexions

1. Chances

- (a) L'intégration européenne, en particulier l'élargissement de l'Union européenne aux pays d'Europe centrale et de l'Est, et la politique de l'UE dans le bassin méditerranéen présentent de grandes chances pour les villes européennes. Elles leur permettront d'améliorer leur compétitivité et de devenir plus durables et attractives en les contraignant à redéfinir leur rôle au sein d'une Europe plus large, à adapter petit à petit leur législation à celle de l'Union européenne et à prendre conscience de leur caractère multiculturel.
- (b) L'intégration à l'échelle nationale et européenne des thèmes environnementaux dans les domaines politiques constitue un objectif important, comme il le fut reconnu dans les conclusions du Conseil de l'Europe de Cardiff en 1998 et d'Helsinki en 1999. Il faut s'assurer que cette intégration devienne réalité également au niveau local.
- (c) La proposition faite par la Commission européenne de créer un cadre communautaire pour une coopération ayant pour but de promouvoir le développement urbain durable (COM [1999] 557) établit une excellente base pour un soutien suivi par la Commission de la Campagne européenne des villes durables. Celle-ci devrait continuer à être coordonnée par des associations d'autorités locales et des réseaux en coopération et en partenariat avec la Commission.
- (d) Dans une économie traversée par les deux courants de la globalisation et de la localisation, les villes doivent renforcer leur influence sur la microéconomie afin qu'elles intègrent des mécanismes de développement durable dans leurs concepts. Les villes devront davantage réfléchir aux répercussions globales d'actions locales.
- (e) La quantité sans précédent de connaissances, de capacités à innover et de nouvelles technologies peut représenter une chance pour les villes, centre d'innovations et de solutions.

- (f) Malgré ses malheureuses conséquences, le manque de ressources pécuniaires peut être considéré comme une chance pour redéfinir les priorités et améliorer le rendement.

2. Obstacles

- (a) Nous sommes prêts à relever les défis en profitant des perspectives qui s'ouvrent. Cependant, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de remédier à un certain nombre de conditions générales défavorables que nous considérons comme des obstacles. Dans certains pays européens, les administrations communales sont faibles et ne détiennent pas suffisamment de pouvoir. Des responsabilités leur sont déléguées alors qu'elles sont dépourvues des moyens nécessaires pour les assumer convenablement.
- (b) Le marché intérieur a été réalisé sans que les prix fixés reflètent les coûts réels, y compris les coûts sociaux et environnementaux. Le système pervers des subventions incite à des comportements abusifs.
- (c) Le progrès et le succès sont toujours mesurés en termes de croissance économique plutôt qu'en termes de durabilité.
- (d) Les marchés financiers gouvernant le flux et l'investissement des capitaux ne sont soumis à aucun contrôle démocratique.

3. Défis

- (a) Les citoyens attendent de la municipalité qu'elle leur fournisse les conditions de vie essentielles et des services de base, tels qu'un environnement vivable, un air pur, l'approvisionnement en eau, la collecte et le traitement des déchets et des eaux usées, les transports publics régionaux, le logement, les services médicaux et l'éducation.
- (b) Nous, maires européens, reconnaissons que, malgré tous les efforts entrepris pour améliorer l'environnement, la plupart des tendances environnementales globales et européennes ont pris un tournant inquiétant. Tandis que le changement climatique, la désertification, le manque de ressources en eau et la diminution de la biodiversité ont et continueront à avoir des impacts dans le monde entier. Nombreuses sont les causes de cette détérioration de la situation, parmi elles la pollution de l'air et sonore ainsi que les embouteillages qui sont causés par les citoyens des villes et qui les affectent dans leur vie quotidienne.
- (c) De la même manière, nous considérons que les tendances économiques posent des défis majeurs à nos villes : la globalisation de l'économie, qui rend le pouvoir financier plus important que le pouvoir politique, réduit l'influence que les citoyens peuvent exercer sur leurs conditions de vie par l'intermédiaire de parlements locaux, nationaux et européens.
- (d) Les tendances sociales, conséquences du tournant économique et technologique, posent de graves problèmes : la population vieillissante, la pauvreté chronique et la hausse du chômage s'opposent à une société de plus en plus dominée par la consommation. Pareilles circonstances pourraient accroître les inégalités entre les possédants et les démunis, les éviter constituera un des formidables défis posés aux villes sur la voie du développement durable.
- (e) La rapidité sans précédent du développement technologique et les prompts changements occasionnés par l'innovation des technologies de l'information modifieront fortement la manière de vivre des citoyens et la façon dont la ville s'autogère et dont les citoyens s'identifient avec elle.

- (f) Nous ne pouvons ignorer le fait que le niveau de vie en Europe repose en partie sur l'exploitation des défavorisés. L'exploitation d'une main d'œuvre bon marché et de la nature dans les pays en voie de développement doit être un thème central pour toutes les villes européennes qui doivent réduire leurs « empreintes écologiques », c'est-à-dire leur demande de ressources provenant d'autres parties du monde.
- (g) Les économies en décomposition, la dévaluation des ressources nationales, la persécution politique, les guerres et les conflits civils entraînent une migration vers les villes européennes qui doivent fournir des services et une infrastructure à leurs populations croissantes afin de permettre leur intégration sociale.